



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Dylan Couck
Pascal Marquet

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Psychologie-Logopédie-
Éducation

Bachelier Éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif

Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)

11 juillet 2022

Table des matières

Psychologie-Logopédie-Éducation : Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B).....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Critère A.....	6
Critère B.....	9
Critère C.....	12
Conclusion	14
Droit de réponse de l'établissement.....	15

Psychologie-Logopédie-Éducation : Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du cluster « Psychologie-Logopédie-Éducation ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cluster, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, M. Dylan COUCK et M. Pascal MARQUET, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 1^{er} avril 2022 à la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2015-2016 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Dylan COUCK, expert étudiant
- Pascal MARQUET, expert pair

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

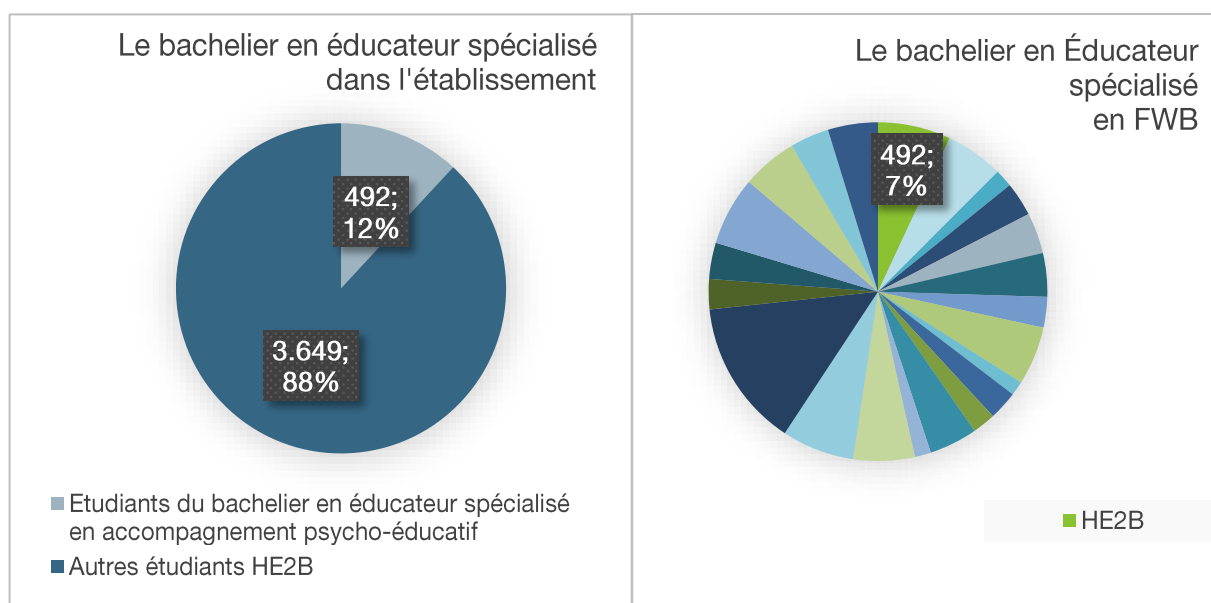
Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) est issue en 2016 de la fusion de deux établissements : la Haute École de Bruxelles et la Haute École Paul-Henri Spaak. Elle est organisée et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Son pouvoir organisateur est le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement.

La Haute École se compose, autour d'une unité de direction centrale, de sept unités structurelles (Nivelles, Defré, ESI, ISIB, ISES, ISEK et IESSID) réparties sur dix implantations. Elle dispense 55 formations de type court et long dans dix domaines de formation différents sur les quatorze organisés par les hautes écoles en FWB.

La formation de bachelier en éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif est organisée au sein du département Pédagogique de la HE2B et dispensée en journée sur le site du campus Defré à Uccle.

En 2019-2020, 492 étudiants sont inscrits au bachelier en éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, sur un total de 4141 inscrits en enseignement supérieur à la Haute École Bruxelles-Brabant, soit 12 % des effectifs. Ces 492 étudiants représentent, par ailleurs, 7 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 7081 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



² Source : DAV des établissements et base de données SATURNE, année de référence 2019-2020.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation complète intervenue en 2015-2016, un certain nombre d'éléments ont modifié les conditions dans lesquelles le département Pédagogique et la section « Éducateur spécialisé » exercent leurs missions. En septembre 2016, la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) a été créée par la fusion de la Haute École Paul-Henri Spaak et de la Haute École de Bruxelles. La nouvelle haute école compte six départements, dont le département Pédagogique au sein duquel la formation de bachelier en éducateur spécialisé est organisée.

La fusion a notamment conduit à une restructuration des instances au service de la démarche qualité au sein de la HE2B. Une Commission Qualité Permanente au niveau institutionnel a été mise en place, avec pour objectif le développement de la culture qualité institutionnelle, l'élaboration de la démarche qualité et le suivi de la qualité des formations. La Commission Qualité est complétée par le Service Qualité, laquelle soutient l'établissement, la direction et les équipes enseignantes dans les initiatives qui contribuent à accroître la qualité des formations et à améliorer le contexte de travail et d'étude.

Chaque département dispose en outre de sa propre Commission Qualité. Ces commissions ont pour missions d'implémenter un système qualité interne aux départements, de préparer les évaluations externes conduites par l'AEQES et de suivre la qualité des programmes. Chaque département dispose également d'un coordinateur qualité. L'articulation entre les instances de chaque département et les instances institutionnelles est assurée par les directeurs de département et les coordinateurs qualité.

C'est donc dans le contexte de ces récentes évolutions dans les modalités d'organisation des démarches qualité qu'a été élaboré le dossier d'avancement (DAv) qui a été adressé au comité. Il se présente sous la forme d'un document relativement dense, et relativement difficile à lire en raison de quelques redondances d'une section à l'autre. Ce DAv compte 20 pages rédigées et est complété par 4 annexes pour un total de 39 pages. Les 11 premières pages présentent les structures en charge de la démarche qualité de la HE2B et seules les 9 autres pages se concentrent sur le bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif. Pendant la visite, deux documents supplémentaires ont été fournis au comité : un vadémécum à destination des enseignants nouvellement recrutés et une note de synthèse concernant l'enseignement à distance au sein de la section.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Les autorités de la HE2B mènent une politique en faveur de l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement, à l'instar du département Pédagogique et de la section en charge du bachelier en éducateur spécialisé. Dans ce contexte, le comité a pu prendre connaissance de l'organisation du système d'assurance qualité dont bénéficie la section. Ce système se fonde sur une articulation entre un niveau institutionnel, constitué par le Service Qualité et la Commission Qualité Permanente dotée de sa coordinatrice, et un échelon propre au département, incarné par la Commission Qualité de département avec sa propre personne de référence. Les modalités de gouvernance de la qualité sont bien définies entre ces différents niveaux et le comité a aussi pu identifier les personnes clés au service de la démarche qualité, ainsi que les contours de leurs champs d'intervention et de leurs responsabilités. En d'autres mots, le système qualité sur lequel s'appuie la section est apprécié par le comité comme étant à la fois clairement structuré et défini dans ses contours, de même que propice à une collaboration dynamique entre les différents échelons (services centraux, département, section) qui lui donnent corps.
2. Il apparaît au comité que la démarche d'assurance qualité est bien instituée, qu'elle est active et pérenne, mais que les actions semblent, au premier abord, encore trop souvent diluées dans des fonctionnements complexes. Si le dossier d'avancement ne montre pas concrètement comment les différentes instances au service de la qualité s'alimentent les unes les autres, les entretiens ont néanmoins eu pour vertu de clarifier les différents niveaux de discussion, d'arbitrage et de prise de décision. Au total, l'ensemble apparaît au comité comme étant fonctionnel, avec une bonne circulation de l'information selon une logique *bottom-up*, même si, toutefois, les retours concernant les décisions prises aux échelons supérieurs (conseil de département, conseil pédagogique et conseil d'administration) n'aboutissent pas systématiquement à un suivi clair et ciblé dans le chef des bénéficiaires. Ces derniers semblent en effet, aux yeux du comité, manquer parfois d'informations et de retours systématiques sur le suivi accordé par les services centraux et la direction de département aux réflexions et aux propositions élaborées au sein de la section.
3. Le comité salue le double effort fait par l'établissement, d'une part pour unifier les différentes instances de l'école dans une vision commune, selon une approche *top-down*, et pour d'autre part laisser libre cours aux initiatives locales, au niveau de la section, en faisant pleinement confiance à la réflexion des enseignants sur la qualité de la formation, sur l'évolution du programme et sur les services et soutiens apportés aux étudiants. Le comité a ainsi pu prendre connaissance du fonctionnement de différents lieux de réflexion à l'échelle de la section (réunions « labo », groupes de

travail, réunions de section, etc.). Ces réunions sont connues des différentes parties prenantes et semblent être, au travers du travail participatif qui les caractérise, une véritable force de proposition au service de l'amélioration continue du programme et des services offerts aux étudiants. S'il salue ce fonctionnement, le comité relève cependant que ces organes de travail qui font vivre la section accordent encore trop peu de place aux professionnels de terrain. Bien que le manque de consultation et de participation des acteurs de terrain avait déjà été pointé lors de l'évaluation initiale de 2015-2016, force est de constater que peu de changements ont été opérés entre-temps sur ce point.

4. Le comité observe qu'un certain nombre d'efforts sont en cours pour réinstaller, après la période COVID, une régularité de fréquence de réunions et pour clarifier les missions attachées à certains rôles clés, dont celui de coordination de section. Sur ce dernier point, le comité salue l'effort entrepris par la HE2B, dans une perspective *top-down*, pour faire émerger un profil de fonction propre à cette responsabilité de coordination de section. Ce travail a pour effet positif de professionnaliser la fonction de coordination de section, en conférant à celle-ci une orientation institutionnelle. De plus, cette création d'un profil de poste commun à l'ensemble des sections de l'établissement est susceptible, de l'avis du comité, de faire émerger des dynamiques de travail transversales, favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques entre les coordinateurs de sections différentes.
5. Un plan d'action a été réalisé après la campagne précédente, que les enseignants semblent s'être approprié à travers la définition de chantiers partiellement ou complètement réalisés. Suite à cela, un nouveau plan d'action a été élaboré avec un nombre d'axes de travail plus importants, ce qui rend, compte tenu des différences de format et de contenu entre les deux documents, la lisibilité et la continuité des actions entreprises plus difficiles à appréhender. Le comité s'interroge sur la logique qui préside à l'usage du plan d'action propre à la section, dans la mesure où il n'est pas clairement précisé dans quelle mesure le document actuel est le reflet des recommandations issues de l'évaluation AEQES de 2015-2016 et/ou des initiatives prises par les enseignants.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande de davantage communiquer sur l'accessibilité des documents (comptes-rendus, procès-verbaux et autres relevés de décisions) qui alimentent les différentes instances décisionnelles (conseil de département, conseil pédagogique, conseil d'administration) et de réflexion (réunions « labo », réunions de section, groupes de travail), et ce au service du dialogue entre les parties prenantes et de la qualité du travail de pilotage de la formation. Ce système de feedback pourrait aussi se compléter d'autres modalités, à établir par les parties prenantes, comme par exemple, des courriers électroniques d'information sur la vie de la section et l'évolution des chantiers en cours, une newsletter, etc.
2. Le comité invite à réfléchir à l'éventuelle pertinence d'impliquer des professionnels ailleurs que dans les enseignements et les jurys. Le métier d'éducateur spécialisé évolue continuellement, avec de nouveaux publics, de nouveaux secteurs, de nouveaux besoins et de nouvelles missions, et l'implication des milieux professionnels et des acteurs de terrain dans le pilotage du programme permettrait d'intégrer ces évolutions dans les processus de pilotage de la formation, lesquels demeurent actuellement fort centrés autour des parties prenantes de l'école.

3. Le comité estime que l'articulation entre les approches *top-down* et *bottum-up* de la démarche qualité, au demeurant équilibrées, pourrait davantage se matérialiser dans la structuration du plan d'action, qui pourrait selon le comité, devenir un document de relais entre direction et enseignants et ainsi faciliter la coordination entre les deux niveaux. Par ailleurs, le comité encourage à veiller à la lisibilité de ce plan d'action, de sorte qu'un lecteur externe puisse pleinement apprécier la logique d'utilisation (par quelles parties prenantes ? à quelles occasions ?) du document, ainsi que l'avancement des chantiers sur le long terme.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

1. La HE2B est mue par une véritable politique de soutien à la recherche et la section est engagée à ce niveau dans des travaux de plus ou moins grande envergure. Le TFE a notamment évolué sur la base d'une recherche-action accompagnée d'un fort aspect réflexif pour s'inscrire dans une épreuve terminale. En outre, l'encadrement de ce TFE se réalise en partie au sein de groupes de stages pratiques qui impliquent les étudiants des trois blocs. Ces groupes de Stages Pratiques et de Réflexion Professionnelle (SPRP) verticaux constituent une évolution notable, en ce qu'ils favorisent les échanges sur les stages et la formation entre étudiants de différents blocs d'études. Malgré cette volonté de favoriser au travers des SPRP l'apprentissage et l'entraide entre pairs, ce dispositif reste tout de même diversement apprécié selon l'année d'études dans laquelle les étudiants se trouvent. En effet, autant les étudiants de première année semblent bénéficier de l'apport et de l'expérience de leurs aînés, autant ces derniers semblent davantage perplexes sur la plus-value du dispositif pour eux-mêmes.
2. Le dossier d'avancement fourni par l'établissement mentionne aussi le doublement des heures consacrées au renforcement de la maîtrise de la langue française et l'ajout ou le rééquilibrage de certaines activités d'apprentissage, notamment dans les matières suivantes : psychologie, psychomotricité, informatique et droit. Cet ensemble d'évolutions du programme de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif témoigne d'une réflexion collective bien installée et de la force des initiatives pédagogiques, sensibles aux besoins de la formation et des étudiants et prompts à y apporter des réponses adéquates.
3. Un travail sur la cohérence de la grille de cours a été mené, débouchant sur une série d'aménagements que le comité salue. Des exemples de ces aménagements sont l'ajout d'une activité d'apprentissage « Récit et psychologie » dans le cadre de l'unité d'enseignement « Approche psychologique », ou encore l'ajustement des libellés des cours de droit, et du nombre de périodes rattachées, pour mieux correspondre aux contenus enseignés et aux objectifs poursuivis. Malgré ce travail d'actualisation et de mise en cohérence du programme, le comité note cependant que des enseignants qui sont en charge des mêmes cours dans différents groupes-classes semblent encore en situation d'offrir des contenus d'enseignement différents, avec des modalités d'évaluation elles aussi variables d'un groupe-classe à l'autre, et ce au détriment de l'équité perçue. En d'autres mots, si un travail efficace semble avoir été fait sur la grille de cours du bachelier, une certaine variabilité dans les contenus et dispositifs d'évaluation d'un groupe-classe à l'autre peut représenter une menace pour la cohérence de la formation telle que ressentie par les étudiants.

4. Parmi les évolutions positives, le Comité souhaite mentionner l'amélioration du fonctionnement de la Commission d'Admission et de Validation des Programmes (CAVP), qui accélère l'inscription des étudiants et les met, en cas de besoin, en contact avec des services de soutien, tels que le Service d'Accueil et d'Accompagnement (SAA) et le Service Social. Il en va de même pour le Service d'Aide à la Réussite (SAR) et les initiatives telles que les groupes U (pour les étudiants qui rencontrent des difficultés à poursuivre leurs études en raison de la non-réussite de leur stage) et R (pour les étudiants qui ont des difficultés dans une matière spécifique). Ces services et dispositifs de soutien semblent répondre aux besoins des étudiants qui sont amenés à les solliciter.
5. Le comité a en outre apprécié l'engagement de toute l'équipe enseignante dans l'organisation et l'amélioration des enseignements. Toutefois, cet engagement comporte également un risque de surinvestissement du personnel et, par conséquent, d'épuisement professionnel.
6. Un autre constat positif concerne l'organisation des stages. Le déroulement des stages bénéficie en effet du soutien des enseignants coordinateurs et de documents d'accompagnement tels que le carnet orange, le tout facilitant un parcours de stage enrichissant pour les étudiants. Par ailleurs, la section incite également les étudiants à découvrir différents secteurs de l'éducation spécialisée au travers des stages, ce qui est clairement un atout dans l'optique d'alimenter la réflexion des étudiants quant à leur futur métier. Un bémol concerne toutefois l'information au sujet des lieux de stages, laquelle apparaît sinon difficile à trouver, du moins souvent incomplète, avec pour risque de décourager certains étudiants peinant à trouver une structure d'accueil qui répond à leurs besoins.
7. Le comité a constaté qu'il existe des modalités de régulation des enseignements qui permettent de faire des ajustements d'une année sur l'autre. Cependant, ces modalités reposent pour le moment essentiellement sur des moments d'échange oral entre parties prenantes, à la fois au travers de groupes de travail ou lors de réunions « labo » ou de section. Ainsi, le comité n'a pas identifié de pratiques régulières et formalisées d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Seuls certains enseignants, sur la base d'initiatives personnelles, organisent des évaluations de leur enseignement dans une perspective d'ajustement de leurs propres pratiques pédagogiques. En l'état, ces EEE ne s'inscrivent donc pas dans une action collective, notamment en raison de l'absence de guidage de la part de l'établissement dans le choix des outils et des méthodes (procédures de réalisation du recueil, du traitement et de l'interprétation des données, format et contenu des questionnaires, modalités de feedback sur les résultats, etc.). Le comité estime en d'autres mots que le recours encore insuffisant à des modalités d'EEE plus formelles et définies collégalement a pour conséquence de priver les instances de direction et le corps enseignant d'informations utiles et à même d'offrir le niveau de détail nécessaire à un pilotage plus efficace du programme et à un ajustement mieux calibré des contenus de cours et des pratiques pédagogiques.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité invite la section à se pencher sur les Stages Pratiques et de Réflexion Professionnelle, afin d'assurer que ce dispositif débouche sur une expérience profitable aux étudiants de chaque bloc. Le travail entre pairs issu de blocs d'études différents est une source d'opportunités, mais il convient de veiller à ce que celui-ci

apporte une vraie valeur ajoutée pour tous les étudiants, y compris pour les étudiants plus avancés dans leur parcours d'études.

2. Le comité recommande que les enseignants qui sont en charge des mêmes activités d'apprentissage dans différents groupes-classes se concertent et se coordonnent davantage sur les contenus des cours dispensés et sur leurs pratiques pédagogiques (méthodes de travail, modalités d'évaluation, etc.), de manière à réduire au maximum les différences de traitement dans les savoirs transmis et dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.
3. Le comité recommande à la section de veiller à la charge de travail du personnel afin que l'engagement fort des enseignants n'ait pas de conséquences sur le long terme.
4. Le comité recommande que des listes consignait les lieux de stages soient mises à jour sur une base régulière et mises à la disposition des étudiants via une publicité claire.
5. Le comité invite à introduire des modalités d'EEE plus systématiques de manière à obtenir une information plus fine et plus exhaustive, et pour parvenir à davantage de réactivité dans le pilotage du programme. Si la réflexion semble en bonne voie au niveau de la direction et de la coordination qualité institutionnelle, le comité encourage à prioriser ce travail pour que le programme et la section puissent bénéficier au plus vite des nouvelles informations qui seront produites. Par exemple, les EEE pourraient permettre notamment d'objectiver les différences de contenus et de modalités d'évaluation entre groupes-classes et, par une meilleure concertation entre enseignants sur base des résultats de ces EEE, de mieux lisser les disparités d'intervention entre tous les groupes-classes. C'est ainsi la cohérence et l'équité de la formation qui s'en trouveraient renforcées.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Le comité constate que la culture qualité est installée dans les préoccupations et les activités régulières de la section et de la HE2B. Le comité a pu observer que les instances sont en place et qu'un travail de lissage a déjà été réalisé à la suite de la fusion intervenue en 2016. Cependant, l'impression qui domine est que le travail fonctionne encore trop souvent sur le mode de l'intersubjectivité. De même, les cultures professionnelles de la direction et de l'équipe pédagogique, sans s'opposer, ne semblent pas encore totalement synchronisées. Le constat de ce décalage ne remet nullement en cause la sincérité de l'engagement de chacun, et le comité comprend bien que les préoccupations quotidiennes des enseignants de la section et de la direction (direction de département et direction centrale) soient de nature différente, chacun étant opérationnel à des échelles différentes. Néanmoins, ce décalage fait naître un sentiment de division du travail entre, d'une part, une réflexion et une gestion quotidiennes menées au sein de la section et, d'autre part, une prise de décision opérant à l'échelle des instances du département et de la haute école. Si cette architecture a ses vertus, notamment au travers de la valorisation des initiatives prises au niveau de la section, elle semble cependant manquer de mécanismes de relais faisant office d'intermédiaires entre les fonctionnements de l'équipe pédagogique et ceux des instances de direction.
2. Par ailleurs, il apparaît que les anciens étudiants et les acteurs du monde professionnel sont encore trop peu sollicités pour alimenter le regard porté sur la formation et l'insertion professionnelle des étudiants. Ce degré d'implication limité des acteurs de terrain, de même que le manque d'informations obtenues quant au devenir des anciens étudiants, privent ainsi la section d'une boussole précieuse pour réguler au mieux la pertinence de la formation, c'est-à-dire pour veiller à ce que les contenus de formation proposés soient mis à jour en fonction des réalités du métier d'éducateur spécialisé.
3. La section des éducateurs spécialisés dispose d'un conseil étudiant qui est composé des délégués de chaque bloc du bachelier, attestant d'une culture valorisant l'implication structurelle des étudiants comme partenaires à part entière. Le comité constate en outre la disposition des enseignants à recevoir un feedback des étudiants sur leurs pratiques. Le comité considère toutefois que la section peut encore renforcer l'engagement des délégués, afin qu'ils puissent davantage s'investir dans leur rôle d'intermédiaire entre étudiants et équipe enseignante.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité encourage à mieux coordonner la dynamique d'évolution de la formation à l'initiative des enseignants et de la section, et la dynamique de rationalisation de la démarche qualité au niveau de la direction. Tout le monde semble être engagé dans la bonne voie, et les intentions comme les actions ne demandent qu'à mieux se correspondre. Pour parvenir à cette meilleure imbrication des deux niveaux, direction et corps enseignant, le comité suggère à l'établissement de davantage s'appuyer sur des fonctions relais, lesquelles pourraient par exemple être incarnées par la coordination qualité institutionnelle et/ou la coordination de section pour laquelle la rédaction d'un profil de fonction est en cours de finalisation.
2. Le comité encourage la section à réfléchir à une implication plus importante des représentants des milieux professionnels dans la vie de la section et le pilotage du programme. La mobilisation des alumni et des professionnels permettrait tout d'abord de consolider la veille accordée à la pertinence du programme d'études. De façon plus générale, l'effet positif de cette mobilisation serait aussi de renforcer la culture qualité de la section, et par ricochet, du département et de l'établissement.
3. Le comité recommande à la section de se concerter avec les étudiants et leurs représentants, pour élaborer des mesures susceptibles de soutenir les délégués dans l'exercice de leurs responsabilités. Ainsi, la participation et l'implication des étudiants dans la formation ne s'en trouveraient que renforcées.

Conclusion

De l'avis du comité d'experts, la section « éducateur spécialisé » de la Haute École Bruxelles-Brabant exerce ses missions de formation aux métiers auxquels elle prépare de manière tout à fait satisfaisante. Cela est d'autant plus vrai que la visite a permis au comité de corriger l'impression globale résultant de la lecture du dossier d'avancement, lequel ne rendait pas pleinement justice à tout le travail accompli et à l'engagement des équipes de direction, de la coordination qualité, et des effectifs enseignants.

Même si la fusion des deux hautes écoles à l'origine de la HE2B est récente, et même si les deux années de crise sanitaire ont été difficiles, la culture et la démarche qualité sont bien inscrites dans les habitudes et les pratiques professionnelles à la fois de l'établissement et de la section. Les instances et les outils de suivi déjà en place ont permis de réaliser des améliorations tangibles, qui peuvent désormais atteindre une nouvelle étape de développement en se formalisant davantage et en s'intégrant plus systématiquement aux occasions de dialogue qui irriguent les pratiques quotidiennes des parties prenantes.

En conclusion, le comité recommande, en priorité, d'améliorer la coordination entre les instances responsables du pilotage de la section et les enseignants, et de réfléchir à comment inclure cette nécessité dans le plan d'action. En outre, la section est maintenant en mesure de se pencher sur l'implication des milieux professionnels et des alumni pour apporter un regard extérieur sur le cursus, et d'apporter un soutien plus affirmé aux délégués étudiants. En complément, une réflexion sur l'organisation du SPRP et sur l'introduction de dispositifs d'EEE s'avère nécessaire, en vue d'améliorer davantage encore la qualité de la formation, qui a déjà été bien appréciée par le comité.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Psychologie-Logopédie-
Éducation
2021-2022

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

La HE2B se réjouit de la conclusion de l'exercice d'évaluation. Elle partage, dans leur grande majorité, les conclusions du rapport écrit des experts et estime que celles-ci constitueront une base pertinente et utile pour les évolutions ultérieures de la formation.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond.

TEKIR Suna
Directrice-Présidente de la HE2B



DURIEUX Aline
Coordonnatrice Qualité
Institutionnelle de la HE2B



MATAGNE Denis
Directeur de la HE2B-Defré-
Nivelles



BASTIN Serge
Directeur-adjoint de la HE2B-
Defré-Nivelles

P.O.  S. BASTIN

CALUWAERTS Marianne
Coordonnatrice Qualité de la
HE2B-Defré-Nivelles

